

Demande d'autorisation gratuite de stationnement pour déménagement / emménagement

Vous emménagez ou déménagez ? Ce formulaire vous permet d'envoyer une demande de stationnement. Ce service de la mairie est gratuit.



La Ville de Chaville propose un service gratuit de stationnement, en cas de déménagement ou emménagement sur la commune. Il ne s'agit pas d'une obligation réglementaire de la part de la mairie. Les demandes ne donnent pas lieu à un arrêté de voirie (sauf cas exceptionnel).

Conditions de mise à disposition

- > La demande doit être transmise au minimum 5 jours avant la date du déménagement pour être prise en compte.
- > La signalisation s'effectuera par la pose d'un panneau d'information sur une place de stationnement réglementaire à l'adresse indiquée.
- > Pour les véhicules de plus de 15 tonnes, des modalités spécifiques peuvent être mises en place, en fonction des rues concernées.
- > Tout cas particulier pourra faire l'objet d'une demande spécifique étudiée au cas par cas. La Ville de Chaville reste seule décisionnaire de la nécessité d'un arrêté de voirie et/ou d'une redevance d'occupation du domaine public.

[Cliquer ici pour en savoir plus sur la protection des données](#)

Vous connaître

Vous êtes (obligatoire)

- ☐ Un professionnel du secteur du déménagement
- ☐ Un particulier

Nom

Prénom

Courriel (obligatoire)

Téléphone portable

Votre déménagement

Adresse du déménagement (obligatoire)

Poids du véhicule utilisé pour le déménagement (obligatoire)

- ☐ Moins de 15 tonnes
- ☐ Plus de 15 tonnes

Date (obligatoire)

- ☐ Journée
- ☐ Période

Le (obligatoire)

Date de début (obligatoire)

Date de fin (obligatoire)

Observations

Vérification anti-spam





VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE
1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

 01 41 15 40 00

 Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS